



ÉMERGENCE DE DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES : RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



Décembre 2012



Ce dossier thématique a été réalisé à l'initiative du
Cercle National du Recyclage
23, rue Gosselet – 59000 LILLE
Tél. : 03.20.85.85.22
Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr

Conception, recherche et rédaction :
Estelle GAUMAIN
avec l'appui de Bertrand BOHAIN, Paul DEFFONTAINE,
Delphine GOURLET, Marie RODRIGUEZ et Jean-Louis SCICOLONE.

Le contenu de ce dossier reste de la seule responsabilité du **Cercle National du Recyclage**.
En cas d'erreurs ou d'inexactitudes, plutôt que de nous en tenir excessivement rigueur,
merci de nous aider à les corriger en nous communiquant vos observations et commentaires.

© copyright **Cercle National du Recyclage** 2012 – tous droits réservés

Sources photos de la page de couverture : Bourgogne Recyclage et SICOVAL



EMERGENCE DE DECHETERIES PROFESSIONNELLES : RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

I. INTRODUCTION5

II. LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET SES CINQ DECHETERIES PROFESSIONNELLES.....7

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE7
2. GENESE DU PROJET7
3. MISE EN PLACE DU RESEAU DE DECHETERIES PROFESSIONNELLES.....7
4. PRESENTATION DES CINQ DECHETERIES PROFESSIONNELLES8
5. CREATION EN PARALLELE D'UN OBSERVATOIRE10
6. RESULTATS DE LA DEMARCHE11

III. L'EXEMPLE DU GRAND DIJON13

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE13
2. GENESE DU PROJET13
3. MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE.....13
4. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON FONCTIONNEMENT14
5. PARTENARIAT PUBLIC / PRIVE.....16
6. RESULTATS QUANTITATIF ET FINANCIER16
7. RESULTATS DE LA DEMARCHE17

IV. LE SMITOM LOMBRIC ET DEUX DECHETERIES PRIVEES19

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE19
2. REFLEXION.....19
3. PARTENARIAT ENTRE LE SMITOM LOMBRIC ET DEUX DECHETERIES
PROFESSIONNELLES PRIVEES19
4. FONCTIONNEMENT DES DEUX DECHETERIES PRIVEES.....20
5. RESULTATS DE LA DEMARCHE22



V. LE SICOVAL COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD EST TOULOUSAIN ET SA DECHETERIE PROFESSIONNELLE EN REGIE.....23

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE23
2. REFLEXION.....23
3. MISE EN PLACE.....23
4. PRESENTATION DE LA DECHETERIE.....24
5. RESULTATS DE LA DEMARCHE27

VI. CONCLUSION28

REMERCIEMENTS31



I. INTRODUCTION

Au début des années 80, la création des déchèteries a été initiée afin de limiter les dépôts sauvages. Depuis le nombre de déchèteries en France a considérablement augmenté, passant de 1 438 installations en 1996 à plus de 4 500 en 2011, le parc s'est profondément développé et doit aujourd'hui répondre à des enjeux qui n'existaient pas il y a 20 ans, tels que :

- l'augmentation de la consommation et donc de la production de déchets ;
- la mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur (REP) : pneus, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), meubles, déchets diffus spécifiques (DDS)... ;
- l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le Grenelle (taux de recyclage) ;
- le tri des matières en vue de leur valorisation.

Ces nouveaux enjeux ont abouti à une hausse importante des tonnages collectés en déchèteries (passant de 6,8 Mt en 2001 à 11,8 Mt en 2009).

Alors que les déchèteries se trouvent souvent saturées en termes de place, elles doivent faire face à l'arrivée de nouvelles filières REP : D3E, déchets d'éléments d'ameublement, DDS... Par ailleurs, de plus en plus de collectivités locales abandonnent la collecte des encombrants en porte-à-porte en benne tasseuse au profit d'une éventuelle collecte sur appel couplée à un réseau de déchèteries suffisant permettant un meilleur tri en vue du recyclage des déchets.

Le nombre croissant de flux collectés en déchèterie pose un certain nombre de problèmes aux collectivités locales, au niveau :

- de la gestion de l'espace,
- de l'optimisation du tri en vue du recyclage,
- de la sécurité du site avec l'augmentation du nombre de visites et de flux,
- de la maîtrise des coûts.

Face à ces difficultés, certaines collectivités locales préfèrent réinscrire les déchèteries comme un service étant strictement réservé aux ménages et souhaitent orienter les professionnels vers d'autres installations.

- Les déchets des professionnels représentent 17 %¹ des tonnages et des volumes importants en déchèterie. La réorientation des déchets des professionnels vers des structures spécialisées permettrait de libérer de l'espace au profit des ménages et laisserait plus de possibilités d'aménagement pour les déchets des ménages au sein des déchèteries publiques.

- Les déchets des artisans et des commerçants correspondent souvent à des déchets spécifiques, et la plupart des déchèteries ne possèdent pas les installations nécessaires pour permettre un tri et un recyclage poussés de ce type de déchets. L'accueil des déchets professionnels dans des installations adéquates permettrait d'adapter le tri à la spécificité de ces déchets et d'améliorer la valorisation. De plus, la déchèterie professionnelle pourrait être aménagée de manière plus appropriée pour les artisans. La voirie pourrait être adaptée à la taille des véhicules utilitaires. Les aires de déchargement pourraient être dimensionnées en fonction du poids et du volume caractéristiques des déchets professionnels.

- La spécificité ménagère des filières REP nécessite de ne pas mélanger les déchets ménagers avec ceux des professionnels, or l'identification de l'utilisateur du service reste difficile et la séparation des déchets en fonction du type de détenteur d'origine nécessiterait de disposer de deux aires de stockage, ce qui semble difficile à mettre en œuvre au vu de l'espace existant.

- L'orientation des professionnels vers d'autres structures permettrait de réduire le nombre de visites, et ainsi d'améliorer la sécurité du lieu.

¹ : D'après « La collecte des déchets par le service public en France. Synthèse 2009. », ADEME.



- La gestion des déchets professionnels peut coûter cher puisqu'il peut s'agir de quantités importantes de déchets spécifiques tels que l'amiante ou les solvants. Or la difficulté d'identification entre usager professionnel et ménager rend délicate la répartition des coûts entre ces différents types d'usagers. Une partie non négligeable des déchets professionnels peut être aujourd'hui financée par les ménages.

- La gestion des déchets des artisans en déchèterie professionnelle peut permettre un tri plus poussé et ainsi leur faire bénéficier d'un tarif plus intéressant.

Tous ces constats montrent l'intérêt pour les collectivités locales comme pour les artisans et commerçants d'orienter ce type de déchets vers des installations adaptées. D'autant que les collectivités locales n'ont pas d'obligation légale concernant la gestion des déchets professionnels.

Cependant le maillage du territoire en déchèteries professionnelles apparaît très déséquilibré, moins de 200 sont comptabilisées contre plus de 4 500 déchèteries intercommunales. Cette absence de réseau de déchèteries privées capables de répondre aux besoins de collecte, de traitement et de recyclage des déchets des artisans et des entreprises ne rend donc pas toujours possible la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels.

La question pour les collectivités locales consiste donc à savoir comment elles peuvent aider à la mise en place de déchèteries professionnelles sur leur territoire tout en restant dans leur domaine de compétence.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche, le **Cercle National du Recyclage** aborde à travers ce document quatre cas de collectivités locales qui ont participé à la création de déchèteries professionnelles sur leur territoire. Pour chaque cas sera détaillé :

- la genèse et la mise en place du projet,
- la présentation des déchèteries (localisation, fonctionnement, tarification...),
- les avantages et les inconvénients de la démarche,
- l'avis de la collectivité locale.



II. LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET SES CINQ DECHETERIES PROFESSIONNELLES

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Communauté urbaine de Bordeaux

- Nombre de communes adhérentes : 27
- Compétence : collecte et traitement
- Population : 719 489 habitants (2010)
- Superficie : 551,88 km²
- Typologie d'habitat : urbain (1 304 hab/km²)

2. GENESE DU PROJET

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) tolérait la venue des artisans sur ses quatorze déchèteries publiques sans que cela soit de son domaine de compétence.

Elle a souhaité réduire les apports des déchets d'activités dans ses déchèteries en orientant les artisans vers des déchèteries professionnelles, du fait de la saturation de ses déchèteries publiques (bennes trop rapidement pleines, fermeture d'accès durant les rotations ...) et pour permettre aux professionnels d'éliminer plus facilement leurs déchets.

En 2000, les déchèteries réceptionnaient près de 155 000 tonnes/an pour 1,4 millions de visiteurs/an. Et l'apport des professionnels était estimé à près de 30 % du tonnage (46 500 tonnes).

Près de 8 600 artisans sont recensés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, soit près de la moitié de l'ensemble des artisans du département.

3. MISE EN PLACE DU RESEAU DE DECHETERIES PROFESSIONNELLES

Après une première phase de réflexion entre 1998 et 2001, un projet de gestion privée des déchets d'activités a été voté par le conseil de la communauté. La CUB a réuni un groupe de travail composé de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, de la Chambre de Commerce et d'Industrie...pour leur faire part de ce projet. Un accord a été trouvé avec la Chambre de Métiers pour lui déléguer une campagne de communication en apportant une aide financière de 45 000 €. La campagne s'est déroulée entre mai et octobre 2001, elle a permis d'impliquer l'ensemble des fédérations professionnelles, un sondage sur site a permis d'interroger 250 professionnels et une enquête mailing 4 300 artisans, de manière à préparer leur orientation vers les déchèteries professionnelles. Ces enquêtes ont été suivies par la rédaction d'un premier bulletin d'information et d'un guide « Les déchèteries professionnelles, Pourquoi, Comment ? ».

Ainsi en novembre 2001, un réseau de cinq déchèteries professionnelles a vu le jour, gérées par des prestataires privés (à l'exception d'une installation exploitée par la CUB en régie mais aujourd'hui privée). Une sixième déchèterie s'est ouverte en 2002. En 2004, l'une d'entre elles ferme (en raison d'une mauvaise gestion). Les cinq premières déchèteries professionnelles ont bénéficié d'une aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) d'environ 150 000 € pour les cinq.

Pour faciliter l'orientation des artisans vers les déchèteries professionnelles, la CUB autorise l'accès de ses déchèteries publiques uniquement aux particuliers, pour cela la CUB a mis en place plusieurs dispositifs :

- en 2000, une vignette limitant l'accès des déchèteries publiques aux seuls résidents de la CUB,

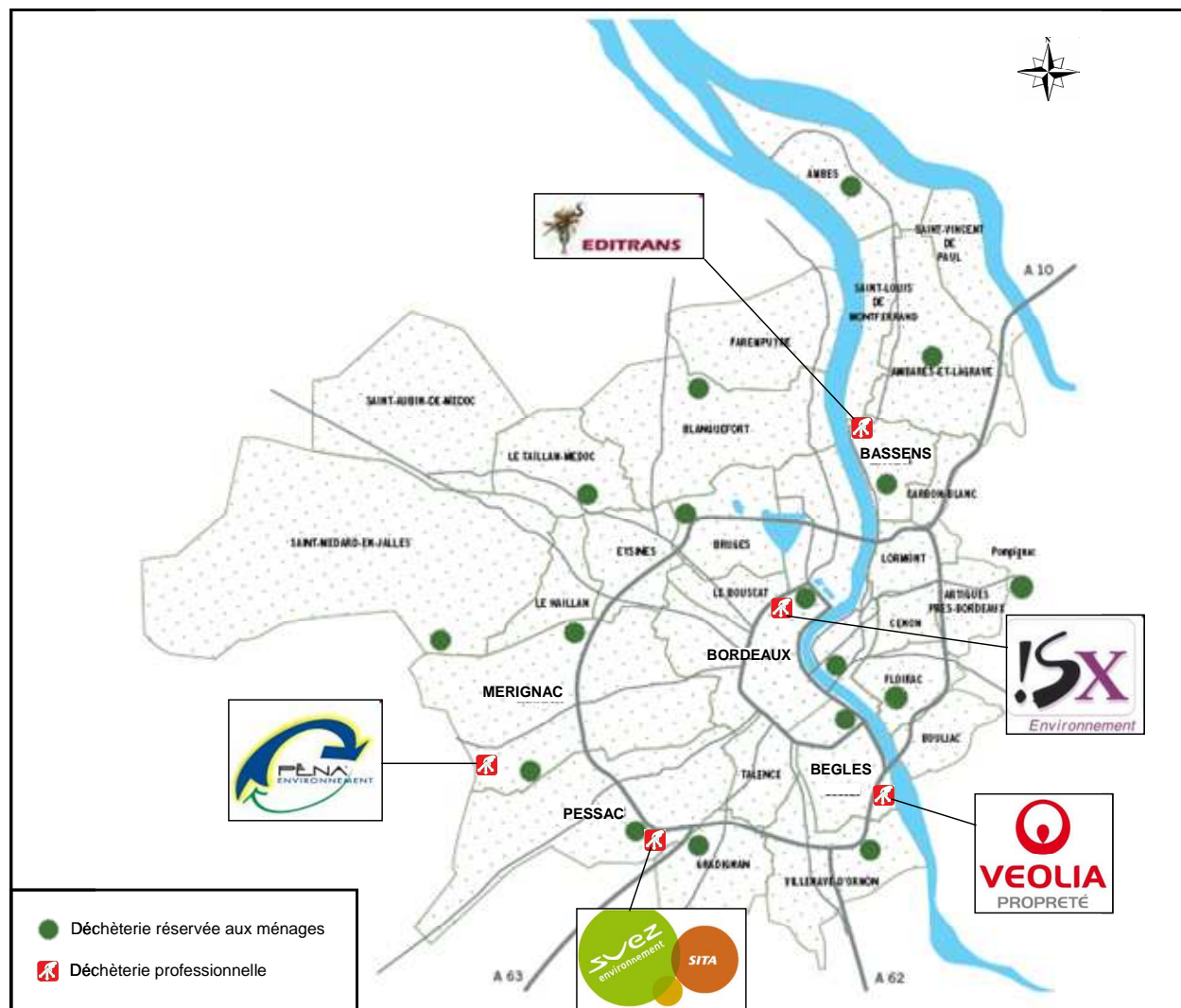


- puis des portiques aux entrées limitant l'accès aux véhicules de hauteur inférieure à 1,90 m,
- la mobilisation des ambassadeurs du tri pour inciter les professionnels à utiliser le réseau de déchèteries...

De plus, la CUB a mis en place une brigade verte pour verbaliser les personnes alimentant les dépôts sauvages.

4. PRESENTATION DES CINQ DECHETERIES PROFESSIONNELLES

Carte des différentes déchèteries sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux



Horaires d'ouverture

	Pena Environnement	Veolia	Editrans	Sx Environnement	SITA SUD OUEST
Heures d'ouverture	7h30-12h30 et 13h30-17h	8h-17h30 Vendredi 8h-16h30	7h-19h	7h-18h	7h30-16h30 Vendredi 7h30-15h30

Toutes les déchèteries sont ouvertes du lundi au vendredi.



Tarification (en 2011)

- Déchets inertes et non dangereux

	Pena Environnement	Veolia	Editrans	Sx Environnement	SITA SUD OUEST
	€ HT/t	€ HT/t	€ HT/t	€ HT/t	€ HT/t
Inertes	32,26	45,56	32	39	32,31
Tout venant	120,32	133,78	123	128	104,91
Cartons	25,87	15	30	17	16,15
Métaux ferreux et non ferreux	0	0	0	0	0
Déchets verts	78,97	107,46	79	98	70
Souches	78,97	78,55	95	98	107,69
Bois (palettes, cagettes...)	78,97	82,62	60	72	53,84
Pneus	254,54	227,25		Suivant modèle à l'unité	
Encombrants (machines à laver, gazinière, frigo...)	NC	0,583 € HT/kg		0,45 € HT/kg	
Déchets valorisables en mélange (cartons, métaux, bois, gravats)	NC	58,49		99	
Plastiques d'emballages	NC	NC	30	NC	32,31
Plastiques PVC	NC	NC	30	NC	NC
Verre	NC	NC	NC	NC	96,91

NC : Non communiqué

Les tarifs de ces déchets ont augmenté depuis 2001 de 3 % à plus de 20 %, ceci est essentiellement dû à un alignement des prix avec les autres déchèteries.

- Déchets dangereux

	Pena Environnement	Veolia	Editrans	Sx Environnement	SITA SUD OUEST
	€ HT/kg	€ HT/kg	€ HT/kg	€ HT/kg	€ HT/kg
Pâteux (peinture, colle...)	2,35	3,27	2,5	2,8	2,47
Solvants			2,5	2,8	
Piles/accumulateurs		7,93		3	
Batteries	0		0	0	
Acide /Bases	2,35	3,27			2,47
Détergents					
Produits phytosanitaires, Pesticides		7,93			
Produits photo		3,27			
Produits chimiques divers					
Aérosols		7,93		2,5	
Tubes fluorescents, néons			0	4,1	
Equipement contenant des CFC					



Equipement électronique, informatique		0,634	0	0,45	€ HT/pièce : Télé : 12,93 - Ecran PC : 9,16 - Photocopieur meuble : 34,46 - Photocopieur bureau : 16,15
Filtres à huile		3,27			
Huile de vidange				1	2,47
Amiante liée	0,462	0,634	0,55	0,55	

Modes de facturation

	Modes de facturation
Pena Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement comptant pour les déchets dangereux, les pneus et apports occasionnels minimum de facturation : 30 €/t • Ouverture de compte pour prévision d'apport d'1 t/semaine
Veolia	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement comptant • Ouverture de compte avec facturation mensuelle • Carnets de tickets pour les déchets industriels banals (DIB), gravats, bois, déchets verts : DIB : 115,41 € TTC pour 1 tonne avec 10 tranches de 100 Kg Gravats : 124,32 € TTC pour 5 tonnes avec 10 tranches de 500 Kg Bois : 74,15 € TTC pour 1 tonne avec 10 tranches de 100 Kg Déchets verts : 169,83 € TTC pour 1 tonne avec 10 tranches de 100 Kg
Editrans	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement comptant • Ouverture de compte avec facturation mensuelle
Sx Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement comptant • Ouverture de compte avec facturation mensuelle par prélèvement automatique
SITA SUD OUEST	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement comptant • Carte magnétique rechargeable avec une valeur de 200 €

5. CREATION EN PARALLELE D'UN OBSERVATOIRE

Un observatoire des pratiques d'élimination des déchets professionnels a été tenu par la Chambre de Métiers entre 2001 et 2004. Le but de l'observatoire était de déterminer les conséquences de la mise en place du réseau de déchèteries professionnelles et les points à améliorer. Pour cet observatoire deux enquêtes sont menées en parallèle :

- la première sur un échantillon de 1 000 entreprises concernant leurs pratiques d'élimination des déchets, leur fréquentation des déchèteries professionnelles, leur satisfaction par rapport au service et les coûts et répercussions ;
- la deuxième sur les déchèteries professionnelles concernant la localisation et les activités des artisans, la typologie et le tonnage des déchets reçus, l'évolution des coûts et l'évolution des jours et des heures d'ouverture.



Les principaux résultats sont :

- concernant l'utilisation des différents services par les artisans :
 - une augmentation de l'utilisation des déchèteries professionnelles de 52 %,
 - une augmentation du recours à la prestation privée de 13 %,
 - une hausse de l'utilisation de la collecte des ordures ménagères de 4 %,
 - une augmentation de l'utilisation des bornes d'apport volontaire de 8 %,
 - une diminution de **43 %** de l'utilisation par les professionnels des déchèteries publiques de la CUB ;
- une insatisfaction des artisans par rapport aux coûts pratiqués par les déchèteries professionnelles et les prestataires privés ;
- sur les 3 ans les tonnages accueillis en déchèteries professionnelles ont augmenté de 19 %, le nombre de visites de 10 % avec un ratio par visite de 620 kg ;
- pour les déchèteries publiques de la CUB, de 2000 à 2003 une baisse des tonnages de **33 %** et une diminution des visites de 14 %.

Pour cet observatoire, la CUB a participé à hauteur de 15 000 €/an pendant les 3 ans. Pour la communication sur les 3 ans, un soutien financier a été versé par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine de 5 082 € chacun.

Aujourd'hui, les artisans ne sont plus enquêtés, les gestionnaires des déchèteries professionnelles le sont toujours afin de connaître les tonnages apportés, les prix pratiqués et les éventuels changements des modalités d'accueil.

La CUB verse aujourd'hui 20 000 €/an à la Chambre de Métiers pour suivre l'évolution du réseau de déchèteries professionnelles, la gestion d'un site internet dédié aux professionnels (www.dechets-gironde.fr), la publication de magazines sur la gestion des déchets des artisans et la mise en place d'un plan de prévention de la CUB tourné vers les entreprises.

Les résultats quantitatifs concernant ce réseau de déchèteries professionnelles sont :

- une augmentation progressive des apports de déchets de 178 % passant de 14 320 t/an en 2002 à 39 800 t/an en 2011, avec une hausse de 15 % entre 2010 et 2011,
- une augmentation du nombre d'entreprises ayant un compte dans une déchèterie professionnelle passant de 1 686 en 2002 à 2 773 en 2011,
- une augmentation de la moyenne du nombre de visites par mois évoluant de 2 100 à 4 300 entre 2002 et 2011.

Les principaux utilisateurs sont les entreprises du bâtiment, puis suivent les entreprises de services, de production et d'entretien des espaces.

6. RESULTATS DE LA DEMARCHE

Avantages :

- Les déchèteries professionnelles n'acceptent pas uniquement un type de déchets particulier ou spécifique à un secteur d'activité, mais l'ensemble des déchets qui peuvent être produits par les artisans et les entreprises. Le nombre de structures et leur capacité d'accueil sont suffisants pour réceptionner l'ensemble des déchets des professionnels présents sur le territoire.
- Ces structures, n'accueillant que les professionnels, sont plus adaptées aux quantités, volumes, types de déchets, véhicules utilitaires des artisans et des entreprises. Les infrastructures peuvent être plus facilement ajustées afin de répondre à leurs exigences.
- Même si la CUB a délégué la campagne de communication et l'observatoire à la Chambre de Métiers, elle s'est impliquée en amont dans la mise en place du projet et continue toujours à suivre l'évolution du réseau. De plus, les actions qu'elle a mises



en place afin de limiter l'accès de ses déchèteries aux ménages, ont participé à la réussite de l'utilisation des déchèteries professionnelles par les artisans.

- La prise en main du projet par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, contact privilégié des artisans, et son implication ont permis leur adhésion au projet.
- Les artisans se sont senti concernés par le projet puisque plus de 1 000 entreprises ont participé à l'observatoire.
- Les prestataires jouent le jeu en répondant aux bilans mensuels d'activités pour leur déchèterie.
- La communication est un point clé du succès du développement du réseau de déchèteries. Ce travail a été effectué en amont du projet avec la rédaction d'un bulletin d'information et d'un guide, et pendant la mise en place du réseau avec l'enquête réalisée auprès des professionnels. A l'heure actuelle, il est toujours poursuivi avec le site internet dédié aux artisans et la publication de magazines sur la gestion des déchets.

Inconvénients :

- Les déchèteries publiques limitrophes à la CUB qui fonctionnent différemment (pas de paiement, pas de gestion particulière des déchets dangereux...) sont sollicitées lorsque les chantiers sont en dehors de la CUB leur imposant de capter des flux supplémentaires au détriment du réseau. Cependant, les quantités concernées restent moindres.
- Toutes les déchèteries professionnelles n'acceptent pas les déchets dangereux ; ce qui contraint les professionnels à parcourir des distances plus importantes pour les déposer dans une installation appropriée. Cela peut être un frein à l'utilisation du réseau par les artisans.
- Les prix pratiqués par les prestataires paraissent élevés aux artisans ce qui peut ne pas les inciter à recourir à ce service.

Conseils apportés par la collectivité pour ce type de projet :

- En priorité, un travail de communication doit être fait en amont pour informer et sensibiliser les professionnels. L'ensemble des acteurs doit être impliqué : syndicats professionnels, Chambre de Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie...
- Si le projet était à refaire, une plus grande implication des communes membres pourrait être souhaitable afin qu'elles s'approprient la démarche, soutiennent le réseau de déchèteries professionnelles auprès des artisans qui sont également des administrés et que leur discours soit en phase avec celui du réseau.
- Avec le recul, la fréquentation des déchèteries publiques démontre qu'un bon nombre de professionnels essayent toujours de venir sur ces installations pour vider leurs déchets gratuitement. Cela génère certaines situations conflictuelles avec les gardiens. Il semble nécessaire de trouver des solutions, par exemple pour une collectivité locale semblable à celle de la CUB en positionnant un agent de communication à l'entrée de la déchèterie pour identifier (si possible) un professionnel et pouvoir ainsi lui faire faire demi-tour et l'orienter vers l'installation adaptée la plus proche.



III. L'EXEMPLE DU GRAND DIJON

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

Communauté d'agglomération du Grand Dijon

- Nombre de communes adhérentes : 22
- Compétence : collecte et traitement
- Population : 250 380 habitants (2010)
- Superficie : 219,34 km²
- Typologie d'habitat : urbain (1 150 hab/km²)

2. GENESE DU PROJET

En 2003, les artisans et les petites entreprises demandaient au Grand Dijon de leur ouvrir les portes des déchèteries municipales. Mais ces installations, destinées exclusivement au grand public, n'étaient pas conçues pour accueillir les déchets de ce type d'activité, qui par leur volume et leur nature nécessitent des sujétions techniques particulières.

La Communauté d'agglomération dijonnaise, néanmoins consciente des enjeux environnementaux, a souhaité mettre en place une solution répondant aux besoins des professionnels. Mais la gestion de ces déchets relevant de la responsabilité des détenteurs, le Grand Dijon ne souhaitait pas s'engager directement dans la construction et l'exploitation d'une installation destinée aux professionnels.

En 2005, au début de cette phase de réflexion, une première déchèterie a été créée au sud de l'agglomération à Longvic par la société Bourgogne Recyclage. Mais, afin de répondre aux besoins des professionnels, le Grand Dijon a souhaité participer à la mise en place d'une deuxième solution au nord de son territoire.

3. MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE

En 2006, le Grand Dijon a lancé un appel à projets dans le but de choisir une entreprise avec laquelle il conclurait la mise à disposition d'un terrain viabilisé d'environ 5 000 m² par bail emphytéotique² afin qu'elle construise et gère à ses frais et risques une déchèterie destinée aux artisans, commerçants et petites entreprises.

Les entreprises répondant à cet appel d'offres devaient présenter des garanties financières suffisantes et disposer des filières en aval nécessaires à l'ensemble des déchets accueillis en déchèterie. Le critère principal était l'expérience et le savoir-faire professionnels pour collecter et recycler ces différents types de déchets ainsi que la maîtrise de toutes les filières de traitement.

Parmi les trois entreprises ayant répondu, la PME Bourgogne Recyclage a été lauréate de cet appel à projets. En 2007, elle a ainsi signé avec le Grand Dijon un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans.

² : Bail de location de très longue durée qui confère au locataire un droit réel sur le bien immobilier, qui en contrepartie doit s'engager à effectuer des travaux d'amélioration du bien loué.

« Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L. 451-1 du code rural et de la pêche maritime, en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence [...]. » Art. L.1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce bail doit être consenti pour plus de dix-huit années et ne peut dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; il ne peut se prolonger par tacite reconduction.



Détail de la procédure

- 6 octobre 2005 : délibération du Conseil de communauté décidant le lancement d'un appel à projets pour une déchèterie professionnelle d'agglomération
- 12 octobre 2006 : délibération du Conseil de communauté désignant la société Bourgogne Recyclage lauréate de l'appel à projets
- 24 mai 2007 : délibération du Conseil de communauté approuvant le bail emphytéotique à passer avec la société Bourgogne Recyclage

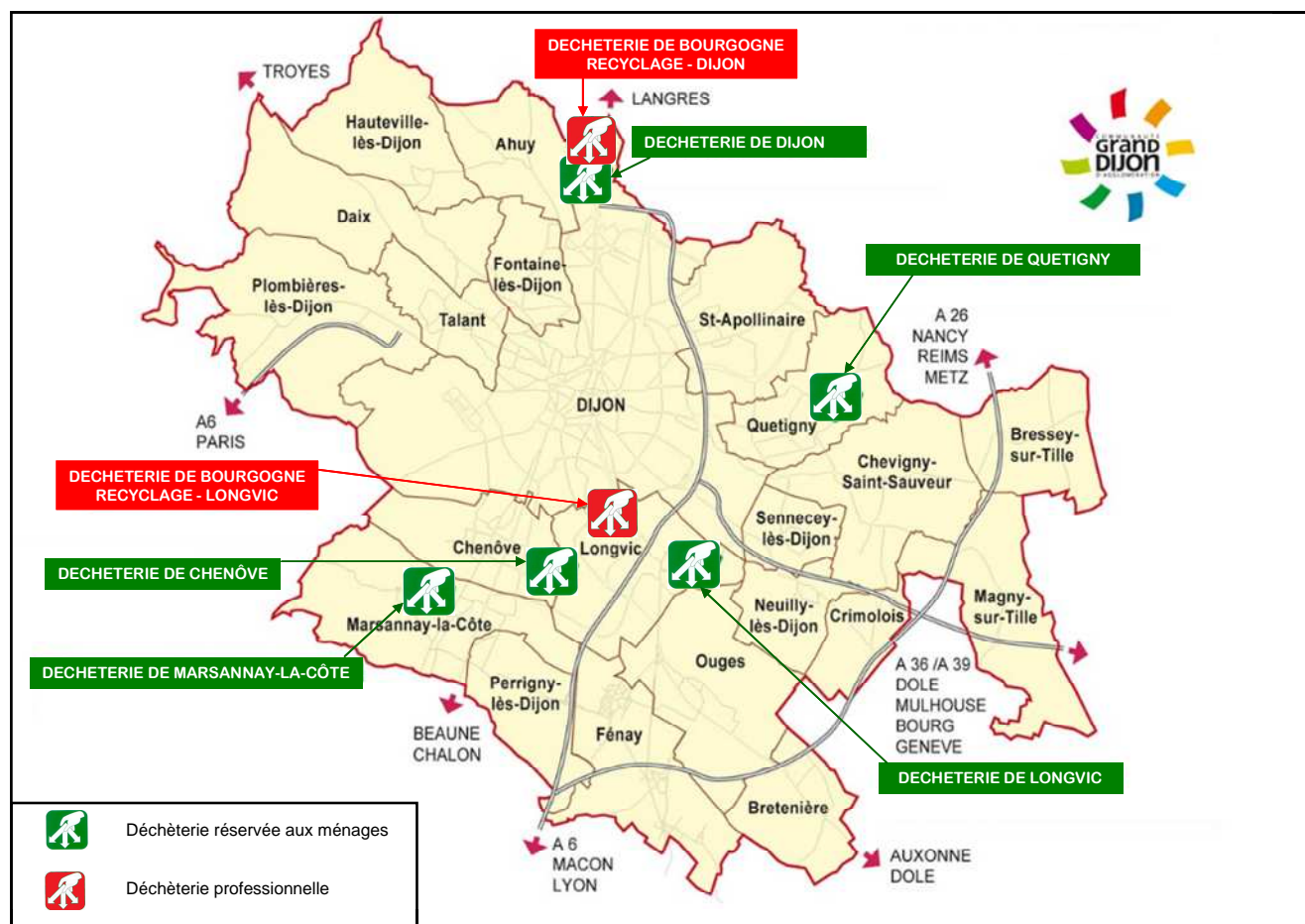
La cible principale de la déchèterie sont les petites quantités diffuses de déchets de chantiers des entreprises et de l'artisanat. Les entreprises produisant des quantités importantes de déchets passent quant à elles des contrats en direct avec des prestataires spécialisés.

A terme, l'objectif est de collecter la moitié des 12 000 t de déchets produits par l'artisanat ainsi que la moitié des 12 000 t produites par les entreprises, soit un total de 12 000 t ce qui correspond à 48 t par jour pour 250 jours d'activité par an. Afin de fiabiliser le projet, l'objectif raisonnable de départ était de 6 000 t par an.

La déchèterie a ouvert ses portes aux professionnels en 2008.

4. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON FONCTIONNEMENT

Répartition des déchèteries au sein du Grand Dijon



Au niveau technique, la solution retenue a été la mise en place de casiers de stockage avec sol en béton armé de plain-pied qui sont délimités par des écrans amovibles. Cette technique est adaptée aux déchets lourds et volumineux des professionnels et permet d'ajuster le volume des casiers à la demande de stockage.

Le déchargement se fait par produit en plusieurs fois avec pesage intercalé. Le pont-basculé étant placé en position centrale, il permet des rotations rapides entre chaque déchargement. Ce principe favorise un effort de tri avec un tarif étagé par rapport à un déversement en vrac où tous les déchets sont classés



Source : Bourgogne Recyclage

en "divers non recyclables", ce qui constitue un coût plus élevé avec l'enfouissement en installation de stockage de déchets non dangereux.

Un bureau de contrôle est adjacent au pont-basculé.

La circulation sur le site se fait toujours à sens unique.

Le tri au sol et le rechargement des bennes d'évacuation des déchets vers les filières de traitement se font à l'aide d'une pelle à grappin.



Source : Bourgogne Recyclage

La surface efficace de la déchèterie (sans les espaces verts) est de l'ordre de 2 200 m². 8 cases, de 90 m² chacune, permettent de stocker :

- les cartons,
- les ferrailles,
- les déchets végétaux,
- les bois et palettes,
- les pneumatiques,
- les plastiques,
- les déchets non dangereux en mélange,
- l'amiante-ciment.

Les déchets dangereux (emballages souillés, résidus de peintures, solvants, diluants, colles...), les huiles minérales, les piles, les batteries et les D3E, sont déchargés et stockés dans des locaux fermés.

Deux salariés sont présents en permanence sur le site. L'un est chargé du pesage et du contrôle des entrants et l'autre du contrôle du déchargement et du rechargement des bennes.

Pour chaque pesage, un ticket est édité en trois exemplaires destinés à l'apporteur de déchets, à l'exploitant et au Grand Dijon. Il précise l'identité de l'apporteur, le numéro d'immatriculation du véhicule, la nature du déchet (identification simplifiée par adoption d'un code chiffré de saisie, qui est expliqué à l'apporteur par le contrôleur lors de la remise du ticket), l'heure d'entrée et l'heure de sortie avec une numérotation de toutes les pesées.

Tarifification en 2012

Type de déchet	Tarifs hors taxe à la tonne
Plastiques	0 €
Cartons	0 €
Ferrailles	0 €
Gravats	8 €
Végétaux	40 €
Bois non traités et palettes	42 €
Plâtre	85 €
Déchets industriels banals	110 €
Pneus véhicules légers	160 €
Pneus poids lourds	180 €
Amiante-ciment	500 €
D3E	600 €
Déchets industriels dangereux	1 250 €
Piles	1 700 €

Le forfait mensuel de facturation pour l'ensemble des déchets apportés est au minimum de 12 € HT, afin d'éviter les apports trop faibles.

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

5. PARTENARIAT PUBLIC / PRIVE

Pour l'investissement, le Grand Dijon a financé la création de la plateforme et sa viabilisation (accès et réseaux) représentant un budget de l'ordre de 120 000 € HT. Les travaux de construction à la charge de Bourgogne Recyclage représentent un investissement de 250 000 € HT (voirie et réseaux divers, étanchéité, béton armé, dallage industriel, électricité, clôtures, plantations, locaux industrialisés, pont bascule, écrans de séparations des boxes).

Le bail emphytéotique fixe un loyer annuel comprenant :

- une part fixe de 0,60 € le m² de terrain, soit 2 652 € ;
- et une part variable de 0,61 €/t réceptionnée dans la déchèterie.

Le prestataire doit fournir au Grand Dijon un relevé mensuel détaillé des pesées et un rapport annuel d'activité.

6. RESULTATS QUANTITATIF ET FINANCIER

Tonnages réceptionnés entre 2008 et 2011 par la déchèterie de Dijon

	Pneus	Gravats	Végétaux	DIB	Cartons	Ferrailles	Plastiques	Bois	TOTAL
2008	1,54	302,73	600,29	451,74	15,83	4,88	13,98	22,24	1 413
2009	7,8	536,51	697,64	603,43	6,47	3,08	0,66	64,72	1 920
2010	11,31	506,49	346,36	641,02	17,39	5,44	1,05	96,8	1 626
2011	0,31	715,69	488,69	645,54	28,45	11,86	3,96	162,32	2 057

En 2010, Bourgogne Recyclage a perdu le marché de traitement des déchets verts de la ville de Dijon, ce qui explique en partie la baisse des tonnages observée. En 2011,



l'augmentation globale des tonnages est due à la hausse des quantités de gravats et de bois réceptionnées.

L'objectif de collecte de départ de 6 000 t par an n'est donc pour l'instant pas atteint.

Concernant les déchets dangereux, les tonnages apportés sont anecdotiques. Les professionnels ont tendance à préférer la déchèterie de Bourgogne Recyclage de Longvic qui dispose d'une plateforme de regroupement des déchets dangereux, mieux aménagée et identifiée.

Rq : La déchèterie de Longvic attire plus facilement les professionnels que celle de Dijon car elle propose l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux. Les professionnels sont particulièrement intéressés par ce service et amènent en même temps leurs autres déchets.

Recettes du Grand Dijon

	Part fixe	Part variable	TOTAL
2008	2 652 €	862 €	3 514 €
2009	2 652 €	1 171 €	3 823 €
2010	2 652 €	992 €	3 644 €
2011	2 652 €	1 255 €	3 907 €

L'impact de l'ouverture de la déchèterie professionnelle sur la déchèterie de Dijon réservée aux ménages est difficilement quantifiable, notamment pour deux raisons :

- avant même la création de la déchèterie professionnelle, une grande vigilance était assurée afin que les professionnels ne déposent pas leurs déchets au sein de la déchèterie réservée aux habitants ;
- pour améliorer le service aux ménages, la déchèterie ménagère a été modifiée en même temps que la création de la déchèterie professionnelle, en ajoutant une benne bois et une benne plastiques, ce qui a attiré plus de monde et a amené plus de tonnages.

7. RESULTATS DE LA DEMARCHE

Avantages :

- Ce projet rend à la fois service aux collectivités locales qui subissent l'impact des déchets professionnels par leur nature, et à la fois aux artisans, à qui la déchèterie professionnelle propose un service adapté à leurs déchets avec notamment un surtri qui n'était pas envisageable en déchèterie intercommunale.
- La plateforme avec des casiers de stockage de plain-pied semble le mode de gestion adapté aux déchets des professionnels. De plus, le déchargement par pesage intercalé avec un tarif étagé incite d'avantage au tri que lorsqu'il se fait en vrac.
- Le bail emphytéotique permet à la collectivité de se décharger des frais de gestion liés à la propriété.
- Pour Bourgogne Recyclage, qui n'aurait pas forcément créé cette déchèterie si le Grand Dijon n'avait pas passé d'appel d'offres, l'expérience est à renouveler et l'entreprise projette de généraliser ce type de déchèteries professionnelles sur d'autres territoires.



Inconvénients :

- A l'heure actuelle, la déchèterie gérée par Bourgogne Recyclage n'est pas encore rentabilisée. Les apports de déchets sont plus faibles que ceux visés initialement, malgré la communication mise en place pour faire connaître le site. Le réel problème est la concurrence. D'autres prestataires de la gestion des déchets, qui ne possèdent pas de déchèteries professionnelles, acceptent ce type de déchets sur leur site et il existe également une plateforme pour les déchets du bâtiment sur le territoire. L'entreprise prévoit une rentabilité d'ici 4 ans. L'impact pour la collectivité locale est la perception d'un loyer plus faible que prévu puisque la part variable est fonction du tonnage réceptionné en déchèterie.
- Le bail emphytéotique est d'une durée minimale relativement longue.

Conseils apportés par la collectivité pour ce type de projet :

- Il faut avoir un débat long et argumenté avec les institutions représentant les artisans (Fédération Française du Bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)...) afin de bien faire comprendre la démarche et faire adhérer les futurs utilisateurs de la déchèterie.
- Afin d'éviter toute ambiguïté, il faut également instaurer un dialogue avec les professionnels travaillant dans le secteur de la gestion des déchets des entreprises, qui voient arriver de la concurrence avec cet appel à projets (même si ce n'était pas le cas pour la communauté d'agglomération de Dijon). Il est nécessaire d'expliquer le besoin existant d'exutoires.



IV. LE SMITOM LOMBRIC ET DEUX DECHETERIES PRIVEES

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

SMITOM Lombric

- Nombre de communes adhérentes : 67
- Compétence : collecte pour 27 communes et traitement pour les 67 communes
- Population : 292 127 habitants (2009)
- Superficie : 819,27 km²
- Typologie d'habitat : mixte à dominante urbaine (357 hab/km²)

2. REFLEXION

Le SMITOM Lombric a développé un vaste réseau de dix déchèteries réservées aux particuliers sur son territoire. Au départ, il ne souhaitait pas prendre en charge les déchets des professionnels car ceux-ci ne relevaient pas de son domaine de compétence. Mais face à la demande des artisans qui ne disposaient pas d'exutoires pour la gestion de leurs déchets, différentes démarches ont été entreprises.

En dehors du territoire du SMITOM Lombric, la société BIG BENNES a mis en place une déchèterie professionnelle dans les années 90. Suite aux demandes des professionnels, le SMITOM Lombric a tout de même souhaité trouver une autre solution pour le sud de son territoire.

3. PARTENARIAT ENTRE LE SMITOM LOMBRIC ET DEUX DECHETERIES PROFESSIONNELLES PRIVEES

Entre 1998 et 2000, le SMITOM Lombric entame une réflexion avec les fédérations professionnelles du bâtiment pour les inciter à mettre en place une déchèterie professionnelle qui répondrait à leur demande d'exutoires pour leurs déchets. Mais cette première tentative n'a pas abouti, les fédérations souhaitaient que les collectivités locales supportent les investissements liés à la création d'une déchèterie professionnelle, ce que celles-ci ont refusé, la gestion de ces déchets ne relevant pas de leur compétence.

En 2008, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat demande au SMITOM Lombric de trouver une solution pour les PME. En effet, elles se retrouvent gênées pour gérer leurs déchets car elles ne peuvent pas payer de contrats avec des prestataires privés au vu des moyens de leur structure. Le SMITOM Lombric et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Sud Seine-et-Marne ont alors mis en place une convention pour faciliter l'accès des entreprises artisanales aux déchèteries municipales, normalement réservées aux particuliers. Cette convention s'applique aux entreprises d'au maximum dix salariés. Elle impose aux artisans de supporter le coût d'élimination de leurs déchets et de présenter une carte d'identification pour accéder aux déchèteries. Les déchets toxiques, nécessitant des sujétions techniques particulières, ne sont pas acceptés.

Cette première étape a permis de montrer le réel besoin d'exutoires pour ce type de déchets et l'intérêt financier que cela pouvait représenter.

Souhaitant dissocier les déchèteries réservées aux ménages de celles des professionnels, le SMITOM Lombric a alors réalisé un projet de déchèterie qui serait plus largement ouverte aux professionnels. Ne souhaitant pas créer une distorsion de concurrence dans un domaine qui ne relevait pas de sa compétence, il s'est alors rapproché de la déchèterie industrielle BIG BENNES située en limite de son territoire.

Après étude comparative des coûts et des modes de gestion des déchets, cette entreprise étant par ailleurs agréée pour l'élimination de tous déchets industriels banals issus des



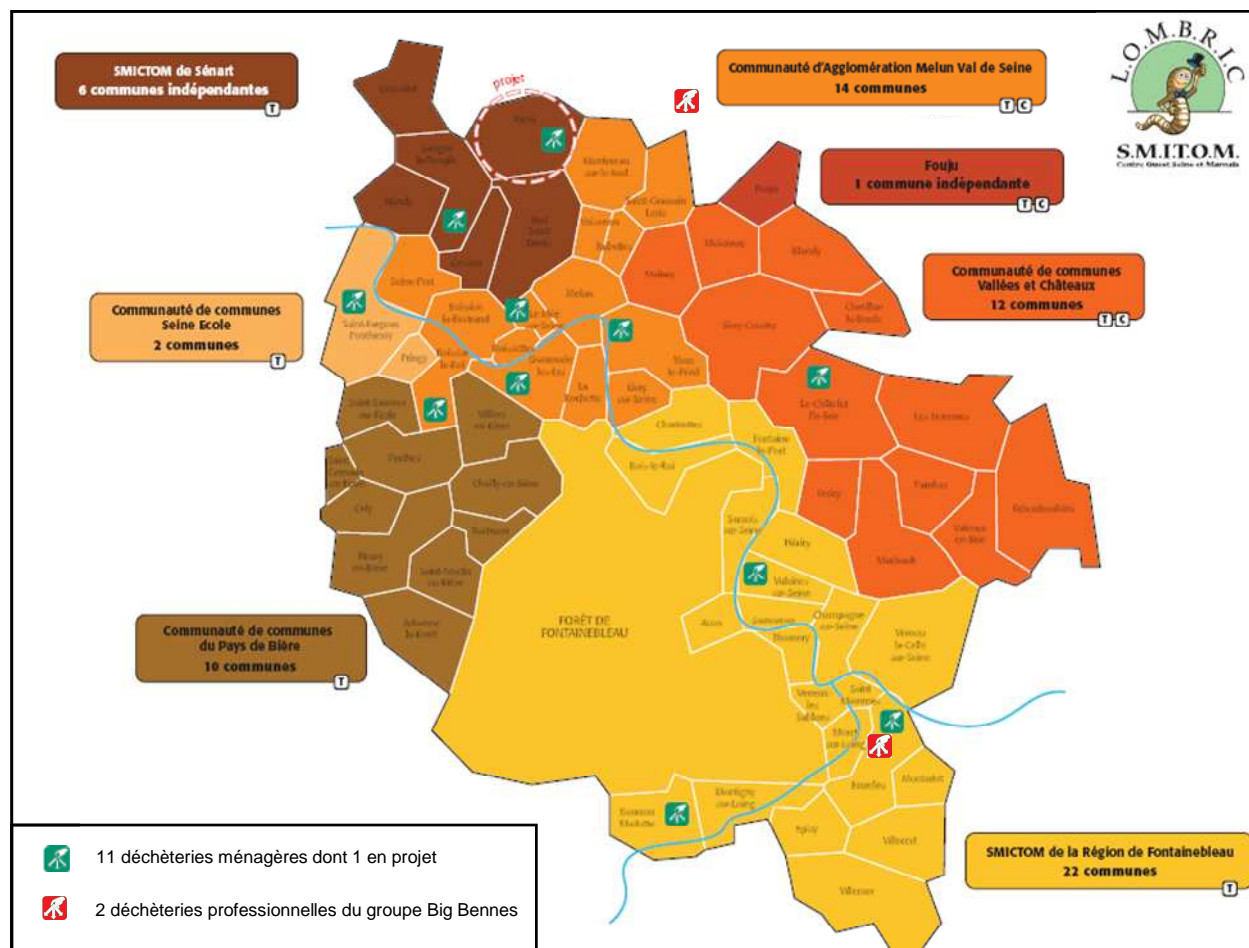
déchets d'activité des PME, le SMITOM Lombric a signé une convention avec cette déchèterie industrielle. Au titre de cette convention, le SMITOM s'engageait à ne pas accepter les déchets des PME dans un rayon de 15 km autour de la déchèterie industrielle, celle-ci s'engageant de son côté à orienter les refus incinérables vers l'unité de valorisation énergétique de Vaux-le-Pénil géré par le SMITOM, permettant ainsi de pallier le problème des vides de four.

Le SMITOM Lombric a profité de l'ouverture d'une seconde déchèterie professionnelle, DEPOLIA, pour signer la même convention qu'avec la déchèterie BIG BENNES.

Les déchèteries du SMITOM Lombric (gérées en délégation de service public en régie intéressée), qui ne se trouvent pas dans le périmètre des 15 km d'une des deux déchèteries privées, continuent d'accepter les déchets des artisans dans certaines mesures. Le professionnel doit avoir signé une convention avec le SMITOM Lombric. Elle précise qu'il doit avoir une carte prépayée pour pouvoir déposer des déchets et que seule l'évaluation des quantités déversées faite par le gardien fait foi.

4. FONCTIONNEMENT DES DEUX DECHETERIES PRIVEES

Localisation des déchèteries sur le territoire du SMITOM Lombric



La société BIG BENNES était au départ spécialisée dans la location de bennes. Dans les années 90, la société étend son activité et met en place progressivement une première déchèterie professionnelle BIG BENNES située à Soignolles-en-Brie, une commune limitrophe du SMITOM Lombric. L'ensemble du site représente 11 hectares.



La deuxième déchèterie DEPOLIA est implantée à Ecuelles sur le territoire du SMITOM Lombric, elle est plus petite et s'étend sur 2 hectares.

Les deux déchèteries fonctionnent de la même façon. Le site est constitué de 3 secteurs :

- l'accueil avec les bâtiments des services administratifs et commerciaux et le pont-bascule avec un portique de détection de la radioactivité,
- le « centre de tri » réceptionnant les déchets non triés,
- la plateforme d'entreposage des déchets triés et des matières.

Pour chaque dépôt, le client reçoit un ticket de pesée précisant la nature du déchet, qui permet ensuite d'établir la facture. En fonction de la quantité de déchets apportée et la fréquence des visites, les professionnels peuvent ouvrir un compte.

Le site accepte les Déchets Industriels Banals (DIB) triés ou en mélange. Les DIB triés sont déposés dans des bennes ou sous un hangar dédié. Les DIB en mélange sont réceptionnés au niveau du « centre de tri ». Les métaux, plastiques, papiers, bois... sont séparés et répartis dans des alvéoles.

Les déchets dangereux sont réceptionnés au niveau d'un centre de regroupement puis triés selon leur nature. Un laboratoire d'analyses permet d'identifier les déchets dangereux liquides et de les regrouper selon leur nature chimique (acides, bases, solvants). Ils sont ensuite envoyés vers les filières de traitement dédiées.

Les métaux sont triés en fonction de leur catégorie et rachetés en fonction du cours des matières.

Au sein des deux déchèteries, les déchets acceptés sont principalement les DIB et les déchets du BTP.

La liste des déchets admissibles est la suivante :

- les déchets industriels banals : métaux, bois, cartons, plastiques, plâtres, déchets verts...,
- les déchets inertes : gravats, cailloux, terre, tuiles, béton, briques...,
- les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- les déchets dangereux : aérosols, acides, bases, résidus de procédés de traitement, produits pétroliers, détergents, solvants, terres souillées, peintures, laques...,
- l'amiante liée,
- les récipients sous pression,
- les véhicules hors d'usage.

Les horaires d'ouverture des deux déchèteries sont identiques : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h à 12h.

Le montant de l'investissement pour la déchèterie d'Ecuelles s'élève environ à 4 millions d'euros, ils ont été entièrement financés par l'entreprise.

Les trois déchèteries communales se situant dans les 15 km de la déchèterie DEPOLIA ont donc fermé leurs portes aux professionnels. Ainsi, une quinzaine de convention passées avec les entreprises n'ont pas été renouvelées. Les déchets des artisans représentaient une faible part des déchets en déchèteries municipales, aucune baisse significative de la production de déchets n'a donc été observée.



5. RESULTATS DE LA DEMARCHE

Avantages :

- Aucun financement de la collectivité n'a été nécessaire.
- Tant pour la collectivité que pour l'entreprise privée, la convention est gagnante. L'entreprise est assurée de l'absence de concurrence avec les déchèteries du syndicat alentours puisqu'elles sont réservées aux ménages. Le SMITOM Lombric récupère quant à lui les déchets incinérables de BIG BENNES et DEPOLIA, ce qui permet d'atténuer le problème de vides de four.
- La déchèterie industrielle est un exutoire mieux adapté pour les PME, car à coût comparable à celui de l'accueil dans les déchèteries du SMITOM Lombric, la PME décharge en vrac ses déchets, le tri étant assuré par la déchèterie industrielle, contrairement aux déchèteries du SMITOM dans lesquelles les PME doivent effectuer elles-mêmes le tri. Par ailleurs, les plages horaires d'accueil des PME dans les déchèteries industrielles sont plus larges que dans celles du SMITOM et mieux adaptées au fonctionnement de ces PME.

Inconvénients :

- Le maillage du territoire reste limité, le SMITOM Lombric continue d'accueillir les professionnels dans certaines de ses déchèteries.
- Il existe toujours des artisans réfractaires qui essaient d'entrer dans les déchèteries communales et de contourner l'obligation de paiement pour l'évacuation de leurs déchets.

Conseils apportés par la collectivité pour ce type de projet :

- Il faut monter un partenariat avec une structure possédant déjà une expérience et qui est plus compétente que la collectivité locale dans le domaine de la gestion des déchets professionnels. Il faut respecter le savoir faire de chaque partenaire.
- La collectivité locale doit s'assurer, dans le cas d'un partenariat avec une déchèterie industrielle, que celle-ci dispose bien des agréments des pouvoirs publics pour l'élimination des types de déchets accueillis.



V. LE SICOVAL COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD EST TOULOUSAIN ET SA DECHETERIE PROFESSIONNELLE EN REGIE

1. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

SICOVAL

- Nombre de communes adhérentes : 36
- Compétence : collecte et traitement (déchèteries ménagères, collecte sélective et traitement délégués au syndicat mixte DECOSET)
- Population : 66 241 habitants (2009)
- Superficie : 250 km²
- Typologie d'habitat : mixte à dominante urbaine (265 hab/km²)

2. REFLEXION

Sous l'impulsion de la volonté des élus et de la demande des artisans, la communauté d'agglomération du SICOVAL a réfléchi à la mise en place d'une solution pour la gestion des déchets professionnels, ses trois déchèteries étant réservées aux particuliers et aucun autre exutoire n'étant présent sur le territoire, hormis la collecte en porte à porte pour les déchets assimilés à ceux des ménages.

Pour les collectivités locales, il s'agit de répondre à la demande des professionnels qui n'ont pas de débouchés pour leurs déchets et de limiter les dépôts sauvages.

3. MISE EN PLACE

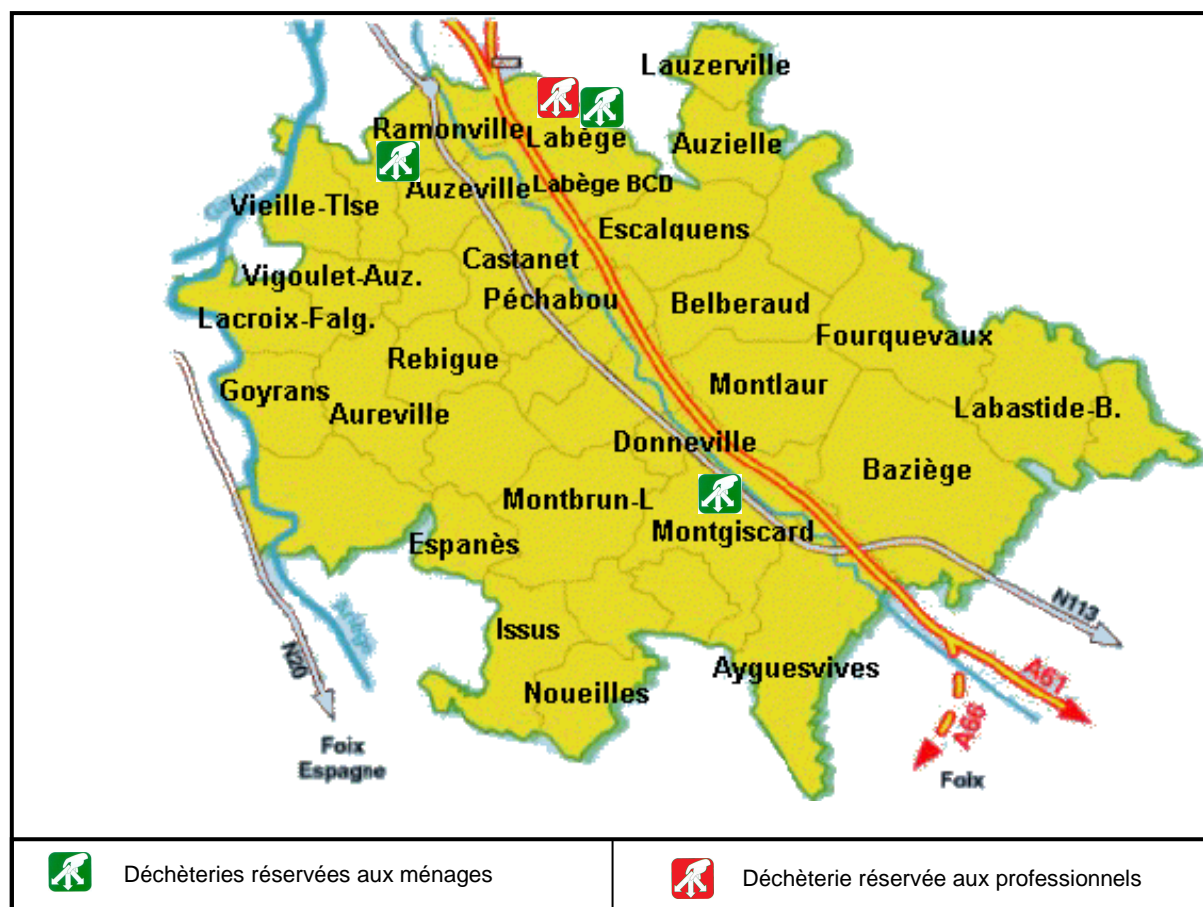
L'ancienne déchèterie municipale étant inadaptée et sous-dimensionnée, une nouvelle déchèterie pour les habitants a été créée sur la communauté d'agglomération par le syndicat mixte de traitement DECOSET, auquel le SICOVAL a délégué la gestion des déchèteries réservées aux particuliers. En 2008, la communauté d'agglomération a donc profité de cette occasion pour ouvrir une déchèterie réservée uniquement aux professionnels en aménageant l'ancienne déchèterie pour recevoir exclusivement les déchets d'activités produits sur le territoire du SICOVAL.



Source : SICOVAL

4. PRESENTATION DE LA DECHETERIE

Localisation des déchèteries sur le territoire du SICOVAL



La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai par un gardien à temps plein et par un prestataire pour le bas de quai.

L'accès de la déchèterie est réservé aux artisans, commerçants, PME, PMI... et aux services techniques des communes du SICOVAL. Elle est également ouverte aux syndicats d'immeubles pour les divers encombrants déposés en bas d'immeubles, aux associations caritatives et aux organismes agréés ou salariés intervenant auprès de personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- déchets industriels banals (DIB) : papiers/boîtes à archives, cartons, plastiques, verre, ferrailles, bois, déchets végétaux (diamètre inférieur à 15 cm), tout-venant non valorisables ;
- déchets industriels spéciaux (DIS) : peintures, vernis, colles, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols, chiffons souillés, piles, huiles, batteries... ;
- déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) : néons, lampes à basse consommation, LED, électroménagers blancs et bruns... ;
- déchets inertes : déblais, gravats, briques, parpaings, béton, tuiles, céramiques....

Les dépôts sont limités à 7 m³/jour.



Lors de leur première visite les professionnels doivent présenter un extrait kbis (carte d'identité des sociétés). Puis ils reçoivent un bon de dépôt et sont facturés mensuellement.



Source : SICOVAL

Tarification

La tarification est fonction du volume (ou du poids) des déchets et du type de déchets.

Matériaux	Tarifs de base* (activités professionnelles et Services Techniques Communaux)	Tarifs syndics et associations	Tarifs pour les salariés ou les entreprises de service à la personne intervenant auprès d'un public fragile Personnes âgées, personnes dépendantes ou personnes handicapées (sous tarification imposée par le Conseil Général)
Gravats	15 €/m ³	5,81 €/m ³	Accès gratuit (jusqu'à 5 m ³ /jour)
Encombrants	43,79 €/m ³	6,64 €/m ³	
Verre	41,41 €/m ³	6,27 €/m ³	
Plastiques	37,37 €/m ³	5,67 €/m ³	
Papiers/Archives	33,33 €/m ³	5,05 €/m ³	
Déchets végétaux	27,20 €/m ³	4,12 €/m ³	
Bois	27,20 €/m ³	4,12 €/m ³	
Ferrailles	27,20 €/m ³	4,12 €/m ³	
Cartons	27,20 €/m ³	4,12 €/m ³	
Déchets spéciaux	3,93 €/kg	0,60 €/kg	
Déchets d'Equipements Electroniques	Reprise gratuite	Reprise gratuite	
Batteries	Reprise gratuite	Reprise gratuite	

* y compris les salariés ou les entreprises de service à la personne intervenant auprès d'un public non fragile.

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



La déchèterie ayant passé un contrat avec Eco-systèmes, les D3E assimilés à ceux des ménages bénéficient d'une reprise gratuite. Il s'agit des D3E récupérés chez les ménages auprès desquels les artisans interviennent.



Concernant les D3E ménagers, Eco-systèmes développe actuellement un dispositif national pour soutenir la collecte des D3E ménagers, issus des professionnels du bâtiment, récupérés par les artisans chez leurs clients. Eco-systèmes met en place des partenariats avec les déchèteries professionnelles qui acceptent de reprendre gratuitement les D3E (chauffe eau, radiateur électrique, climatisation...) des entreprises du bâtiment, des artisans....

Dans le cadre de ce partenariat, la déchèterie professionnelle doit s'engager à pré-trier les bennes de chantier et à stocker les D3E. De plus, cette installation doit répondre à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2710, et doit avoir prévu de stocker des déchets dangereux. Pour ce stockage, il faut au minimum une aire de 10 m² même en extérieur.

En contrepartie, Eco-systèmes met à disposition de la déchèterie des contenants de stockage, finance le pré-tri et le stockage des D3E ménagers issus des professionnels, procède à l'évacuation à partir de 8 appareils et prend en charge et garantit le traitement des appareils dans le respect des normes environnementales strictes.

Aujourd'hui, Eco-systèmes est en partenariat avec 55 déchèteries professionnelles, et développe également un réseau de points de collecte de ces D3E au niveau des grossistes (800 sites). Eco-systèmes a aussi réalisé des opérations sur les chantiers où les bennes mises à disposition étaient récupérées après chargement des D3E.

Aucun investissement n'a été réalisé, la déchèterie professionnelle remplaçant l'ancienne déchèterie municipale.

Depuis l'ouverture de la déchèterie exclusivement aux professionnels, le principal résultat observé est une diminution des dépôts sauvages.

En 2009, 360 tonnes de déchets professionnels ont été collectés.

En 2010, les recettes issues de la tarification aux professionnels étaient de 52 752 €/t.

Le bilan financier de 2010 fait apparaître un déficit résiduel de 21 000 euros. Afin d'apporter des solutions, des dispositions ont été prises :

- ouverture de la déchèterie à tous les professionnels (SICOVAL et hors SICOVAL) depuis mai 2011,
- n'augmenter la tarification que de 1 % pour fidéliser les professionnels,
- développer la communication pour augmenter la fréquentation.

L'un des premiers résultats est l'augmentation en 2011 de 40 % du nombre de visites par rapport à 2010. De nouvelles propositions seront prochainement faites pour combler totalement ce déficit.



5. RESULTATS DE LA DEMARCHE

Avantages :

- La déchèterie professionnelle est proche du barycentre de population, cette localisation la rend plus accessible aux artisans.
- La plage horaire est large ce qui facilite l'accès de la déchèterie aux professionnels (elle a été élargie en juillet 2010).
- La variété des déchets acceptés et un tri poussé permettent de répondre aux attentes des artisans et des entreprises.

Inconvénients :

- Malgré la diminution des dépôts sauvages avec la mise en place de cette déchèterie, certains persistent encore.
- Par rapport à la capacité de la déchèterie, les quantités collectées restent faibles.

Conseils apportés par la collectivité pour ce type de projet :

- Il est nécessaire de se rapprocher d'autres collectivités ayant mis en place une déchèterie professionnelle ou de prestataires privés ayant l'habitude de gérer ce type de déchets. Cela permet à la collectivité instaurant ce type de projet de bénéficier :
 - de leur expérience avec ce type de public,
 - de leurs connaissances sur les filières de traitement, sur le fonctionnement de ces déchèteries, sur les tarifs à appliquer,
 - ...
- Il est important de bien cadrer le marché de collecte et de consulter plusieurs entreprises afin d'obtenir une prestation de qualité et des prix intéressants.



VI. CONCLUSION

La gestion des déchets des professionnels dans les déchèteries publiques pose un certain nombre de difficultés :

- de place : la quantité et le volume des déchets des artisans et commerçants sont importants,
- d'identification des déchets : la spécificité ménagère des REP nécessite de différencier les déchets issus des ménages de ceux issus des professionnels,
- de structure : les déchèteries publiques sont souvent inadaptées aux spécificités des déchets des professionnels, ce qui peut jouer sur l'optimisation du tri en vue du recyclage,
- d'équilibre budgétaire.

La création de déchèteries professionnelles répondant aux besoins des artisans et commerçants paraît donc indispensable, puisqu'à l'heure actuelle très peu de structures d'accueil existent pour ce type de déchets. La gestion des déchets d'activités ne relève pas de la compétence des collectivités locales. Elles peuvent néanmoins participer à la mise en place de déchèteries ou d'autres structures réservées aux déchets des professionnels.

Les collectivités locales peuvent apporter différents types d'aide financière ou technique pour permettre l'émergence de déchèteries professionnelles.

- Elles peuvent par exemple lancer un appel à projet pour la création d'une déchèterie professionnelle. Pour encourager cette démarche, il est possible de proposer la location ou la vente d'un terrain à une entreprise en contre partie de la gestion à ses frais de la déchèterie destinée aux professionnels.
- Les collectivités locales réalisant des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour la création de leurs déchèteries municipales, peuvent apporter une aide technique précieuse à une entreprise pour la constitution d'un dossier ICPE pour une déchèterie professionnelle.
- Il est également possible de proposer une subvention pour la création d'une déchèterie professionnelle, cette aide peut permettre de soutenir un projet qui aurait des difficultés à voir le jour.
- Les collectivités peuvent faire appel à d'autres entités qui sont plus proches des artisans, commerçants, petites entreprises, telles que : la Chambre des Métiers, les fédérations professionnelles... Ils pourront communiquer auprès des professionnels sur l'intérêt de disposer d'une structure adaptée à leurs déchets ou prendre directement en charge une partie du projet.
- Les prestataires privés peuvent être contactés pour les convaincre de l'intérêt commercial à se lancer dans ce type de projet et leur assurer l'absence de concurrence avec les déchèteries municipales.
- Les collectivités peuvent financer une étude de gisement sur les déchets professionnels afin de connaître la part captable et/ou une étude de faisabilité du projet pour faire bénéficier à un prestataire privé de la réalisation d'une des étapes nécessaires au montage du projet.
- Une fois que le projet de création de la déchèterie a été validé, la collectivité peut aider à la communication, par exemple en participant à l'élaboration d'un guide pratique sur les déchets professionnels, pour informer et renseigner les professionnels sur l'ouverture d'une déchèterie professionnelle et les avantages qu'elle peut leur apporter dans la gestion de leurs déchets, et leur préciser que l'accès des déchèteries municipales leur sera interdit.
- Les collectivités locales peuvent apporter aux porteurs de projet leur expérience en tant que maître d'ouvrage.
- ...



La collectivité locale devra obligatoirement fermer les portes de ses déchèteries ménagères aux professionnels. Pour s'assurer de cet accès limité, elle pourra mettre en place un contrôle de l'entrée grâce à une carte réservée aux résidents, des portiques de hauteur inférieur à 1,90 m... Ces dispositifs sont indispensables pour créer un besoin d'exutoire pour les déchets des entreprises et assurer la pérennité de la déchèterie professionnelle.

Un des points essentiel pour la réussite d'un tel projet est la mise en place de partenariats avec d'autres structures.

- Pour impliquer les professionnels, il est important d'associer les différentes organisations professionnelles (Fédération Française du Bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), Fédération Nationale des Artisans et petites entreprises en milieu Rural (FNAR),...) dans le montage du projet pour leur expliquer l'intérêt de disposer d'une structure adaptée à leurs déchets.
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat doit être absolument intégrée au projet, étant un contact clé et privilégié des artisans et commerçants, elle pourra communiquer plus facilement avec eux sur les problèmes liés à la gestion de leurs déchets. Il est également possible de déléguer à la Chambre de Métiers une partie du projet comme a pu le faire la Communauté urbaine de Bordeaux. De même, en fonction des entreprises productrices de déchets visées par la déchèterie, la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre de l'Agriculture pourront contribuer au projet.
- La collectivité locale doit aussi prendre contact avec des prestataires privés pour essayer d'impulser la démarche, en leur expliquant l'intérêt commercial et en leur assurant l'absence de concurrence avec les déchèteries publiques qui seront fermées aux professionnels.
- Les collectivités locales appartenant au territoire concerné par le projet doivent participer à la démarche. Il est nécessaire de les convaincre de fermer l'accès de leurs déchèteries aux professionnels afin qu'elles ne fassent pas concurrence à la future déchèterie professionnelle.
- L'ADEME doit être impliquée dans le projet, elle peut procurer des aides techniques et des retours d'expériences permettant de mieux aborder le projet de création de déchèterie professionnelle.
- La collectivité locale pourra également orienter le futur prestataire de la déchèterie, vers le Conseil Général et le Conseil Régional qui peuvent apporter une aide technique à travers leur direction de l'environnement et fournir des précisions sur les gisements et solutions de traitements existants pour les déchets des entreprises au travers des différents plans (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, plan régional d'élimination des déchets dangereux et plan départemental de gestion des déchets du BTP).
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) peut également fournir des informations sur la réglementation des installations classées et aider à la constitution du dossier.

L'étude de faisabilité et les investissements pour la création d'une déchèterie professionnelle peuvent être éligibles à une subvention de l'ADEME. Pour obtenir plus d'informations sur les aides, le porteur de projet devra se rapprocher de sa direction régionale.

Le Conseil Régional, dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux, peut également intervenir dans le financement d'équipements liés à la gestion des déchets dangereux.

Les Agences de l'Eau, qui interviennent sur les problèmes liés à la gestion des déchets dangereux, peuvent proposer des aides financières pour l'élimination de certains déchets par des prestataires conventionnés. Chaque agence possède un système de soutien spécifique.



La principale aide concerne les coûts de transport et de traitement de certains déchets dangereux, elle est en général limitée à 10 t/an par producteur et à 3 ans. Certaines agences proposent des avances (prêt à taux zéro sur 8 ans) pour l'investissement d'équipements dédiés aux déchets dangereux (conteneurs...).

Comme pour tout projet, la création d'une déchèterie professionnelle nécessite au préalable une étude du gisement potentiellement captable. La quantification des flux est difficile, pour certains projets, les quantités de déchets collectés sont plus faibles que celles escomptées, ce qui pose un problème de rentabilité. De même, pour s'assurer de l'équilibre financier, la tarification instaurée doit être réfléchie de manière à être concurrentielle.

La collectivité locale, même si elle peut aider à l'émergence de déchèteries professionnelles, doit veiller à rester dans son domaine de compétence. Elle ne doit pas dépasser le cadre de sa responsabilité juridique.

Le but étant pour la collectivité locale d'atteindre un certain équilibre financier, elle ne doit pas prendre en charge la majeure partie des coûts. Sa participation financière ne doit être qu'un appui pour le lancement du projet.



REMERCIEMENTS

Le **Cercle National du Recyclage** tient à remercier les personnes et les structures qui se sont rendues disponibles pour l'élaboration de ce document et qui ont partagé leurs expériences sur le sujet.

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde**

Madame CARITEZ
Pôle Environnement
46, avenue du Général de Larminat
33074 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 99 91 42
Fax : 05 56 99 91 55
www.dechets-gironde.fr

- **Communauté Urbaine de Bordeaux**

Monsieur ANTOINE
Direction Collecte et Traitement des Déchets
Service Valorisation
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax: 05 56 99 87 86
www.lacub.fr

- **Communauté d'Agglomération du Grand Dijon**

Monsieur MASSON
Adjoint au maire de Dijon et vice-président du Grand Dijon
40, avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON Cedex
Tél : 03 80 50 35 35
Fax : 03 80 50 13 36
www.grand-dijon.fr

- **Bourgogne Recyclage**

Monsieur CARRETTE
Directeur du Développement
Travoisy
BP 50193
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.58.58
Port: 06 08 02 50 43
Fax : 03.80.26.59.58
www.bourgognerecyclage.com



- **SMITOM Lombric**
Monsieur SCHEURER
Directeur Général
Rue du Tertre de Chérisy
BP 567
77 016 VAUX-LE-PENIL Cedex
Tél : 01 64 83 58 60
Fax : 01 64 83 58 69
www.lombric.com

- **Big Bennes**
Zone d'activités D619
Mont Saint Sébastien
77111 SOIGNOLLES-EN-BRIE
Tél : 01 64 06 72 93
Fax : 01 64 06 63 04
www.big-bennes.com

- **SICOVAL Communauté d'agglomération Sud Est Toulousain**
Madame VIGNAU
Service Déchets
Direction Environnement et Patrimoine
Rue du Chêne Vert
BP 38200
31682 LABEGE Cedex
Tél : 05 62 24 02 02
www.sicoval.fr

- **Eco-systèmes**
Madame CABAR
12, Place de la Défense
92 400 COURBEVOIE
Tél : 0825 88 68 79
www.eco-systemes.fr

Pour information :

Déchèterie d'entreprises. Recueil de recommandations aux porteurs de projet. ADEME 2003

